



CLRD Cultures Loisirs Retraites Doubs

www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr

courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

Pour ce voyage : - Le passeport (en date de validité de plus de 6 mois après le retour soit valable jusqu'au 1er JANVIER 2025

- La carte d'adhérent CLRD 2023 puis 2024 (de Générations Mouvement avec assurances) Je vous demande des photocopies très claires .

ATTENTION : * : Toutes les cases comportant l'astérisque* sont à remplir d'après ce qui est écrit sur votre passeport ou votre carte d'identité, et celles en comportant 2 ** sont indispensables pour C.L.R.D.

Il est impératif de remplir très soigneusement toutes les cases nécessaires avec grande clarté. D'avance merci

Fiches d'inscription : I' IRLANDE 2024 avec C.L.R.D. et Quartier Libre

Deuxième quinzaine de JUNI 2023

Au départ de MORTEAU, PONTARLIER, BESANCON - Aéroport de LYON St Exupéry

	1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne
Nom de naissance *		
Nom d'épouse ou de veuve *		
Tous les prénoms *		
Date de naissance*		
Lieu de naissance*		
Adresse de domicile actuel*		
Téléphone mobile**		
Téléphone fixe**		
Adresse courriel ou mail ** (obligatoire si elle existe)		
Numéro du passeport*		
Lieu de délivrance du passeport*		
Date de délivrance du passeport*		
Date d'expiration du passeport*		
Où prendrez-vous le car sur le trajet prévu ** Pontarlier gare, Morteau Champs de foire, Besançon parking Chamars, ou Besançon entrée autoroute Valentin (conditions : suffisamment de monde)	C'est impératif, merci
Cochez les cases utiles et remplissez : Vous souhaitez partager votre chambre. Si oui, avec qui ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOM et prénom de la personne avec qui vous vous êtes entendu(e) et avec qui vous souhaitez partager une chambre double (grand lit) ou twin (deux lits)	M.	M.
<input type="checkbox"/> 1 grand lit ** <input type="checkbox"/> 2 lits individuels	<input type="checkbox"/> Je demande si possible à CLRD de me mettre en contact avec une personne (une liste du rooming sera établie par la suite.) Pour être certain d'éviter des frais de chambre entendez-vous avec un ou une amie	
Vous souhaitez prendre une chambre individuelle (single) avec le supplément OUI ou NON **	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Je confirme que je suis adhérent à l'association CLRD et que j'ai la carte Générations Mouvement**	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
A la demande de CLRD, Je joins un chèque de 30% (premier acompte pour le voyage afin d'éviter une hausse). Ce chèque ne sera pas retiré tant que le voyage n'est pas confirmé et le contrat signé avec le tour opérateur **	Nom de la banque N° du chèque..... D'un montant de 600 €€ non compris, ajouter le coût d'une chambre individuelle 270 € si demandée (les 5 premières) ... ? € dès la 5ème	Nom de la banque N° du chèque..... D'un montant de 600 €€ non compris, ajouter le coût d'une chambre individuelle 270 € si demandée (les 5 premières) ... ? € dès la 5ème
NOM, Prénom et téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence **



CLRD Culture Loisirs Retraites Doubs



Générations Mouvement
40 ans d'engagement !

www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr
courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

Merci de préciser ici toute observation de nature à faciliter les conditions de votre voyage (difficultés motrices, allergies alimentaires ou autres, régime alimentaire etc...), ainsi que toutes remarques qui vous sembleraient utiles **

CONSTITUTION de ce dossier : cochez la case correspondante à votre choix, répondez au dos de la feuille si nécessaire
Je JOINS à mon dossier :

(J'ai bien rempli toutes les cases de la page précédente)

- | | | |
|--|------------------------------|--|
| 1) 1er acompte un chèque à l'ordre de CLRD, adressé à Didier Dupré (3 rue des Jardins 70190 CROMARY) ou éventuellement des chèques vacances ANCV en recommandé avec AR sans ordre seulement après mon autorisation relative à l'accord du Tour Opérateur | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi? |
| 2) Adhésion obligatoire : un chèque à l'ordre de CLRD pour l'adhésion à l'association, 27€/Pers | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi? |
| 3) La photocopie de vos cartes d'adhésions à CLRD- Générations Mouvement | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 4) Les photocopies très lisibles du passeport de carte d'identité selon, | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON si non, pourquoi? |
| 5) Je donne mon droit à l'image (utilisation sur site internet de photo ou vidéo | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Assurance annulation - et CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Selon le tour opérateur, les frais d'annulation ou de remboursements du voyage dépendent de la date à laquelle vous êtes contraint d'annuler votre voyage. En aucun cas l'Association CLRD est obligée de remplacer les engagements de l'assurance. Nous rappelons à ce sujet que dès le jour de l'annulation, vous devez nous prévenir par téléphone de sorte à ce que nous prévenions l'assurance et ouvrir un dossier. Les taxes aériennes ne sont pas couvertes par l'assurance. Les frais de transports seront demandés ;

Un complément d'informations est joint à ces fiches d'inscriptions en page 3 et sera complété une fois le contrat signé.

ENGAGEMENTS

Je m'engage : - à régler mes cotisations d'adhésion à CLRD pour au moins les années concernées par le ou les voyages auxquels je m'inscris au plus tard une semaine avant mon départ en voyage (même année) (attention, le paiement de cette cotisation ouvre droit aux garanties d'assurance, en particulier les garanties d'assurance annulation, qui ne pourront pas être accordées en cas de non paiement de l'adhésion CLRD et empêcheraient la participation au voyage)

Didier DUPRE, l'organisateur, m'adressera : un courriel de préférence ou un courrier de confirmation du voyage dès que le minimum de personnes inscrites (dossiers complets) sera constaté (sinon le voyage devra être annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits.)

Dates des acomptes : 30 JUIN 2023 : 600 € /pers, 2ème acompte 30 OCTOBRE 2023 : 600€/pers (sans rappel de ma part), DERNIER ACOMPTÉ pour le 30 MARS 2024 prix en fonction du nombre réel de personnes. Je recevrai un courriel de préférence, ou un courrier demandant ce dernier solde à payer (le montant exact, dépend de l'effectif final de voyageurs et ne sera connu qu'à la demande du solde du voyage)

Je m'engage : à respecter les demandes et obligations de C.L.R.D.

- J'ai pris connaissance des informations de la pièce annexe sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- J'ai pris connaissance de mon autorisation donnée au droit à l'image

Moi, signataire ou nous signataires : Je déclare (ou nous déclarons) être en bonne forme physique et mentale pour suivre ce voyage et ne pas poser de problème de comportement dans un groupe. L'association ne peut s'engager pour vous en cas de litige ou de problème.

je m'engage : à régler les frais de l'ensemble de ce voyage quoi qu'il arrive.

Je renvoie à l'accompagnateur CLRD les pages 1 et 2 (fiches d'inscription) correctement remplies avec le chèque d'acompte de 600 € et le chèque d'adhésion CLRD 27 € (2023) si ce n'est pas déjà fait . L'adhésion à l'association restée inchangée plusieurs années est augmentée pour l'année 2023. Merci

Envoyez votre dossier complet à Didier Dupré, 3 rue des Jardins, 70190 CROMARY.

N'oubliez pas d'apposer votre nom et adresse sur l'enveloppe (en cas de perte à la poste), ainsi que de nommer le voyage qui est concerné au dos des chèques. Merci par avance. A bientôt

Fait à

Le :

Signatures : 1ère personne :

2ème personne :



CLRD Club Loisirs Retraités Doubs



www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr
courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

INFOS complémentaires importantes à garder dans votre dossier :

Assurance annulation - et CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous êtes assurés grâce à votre adhésion à CLRD 2023/ Générations Mouvement assurance pour l'annulation (pour un motif sérieux tels : la maladie importante, covid attesté de dernier moment, décès d'un très proche...), le voyage lui même, bagages y compris, les soins, le rapatriement si nécessaire.... C'est pourquoi **il sera nécessaire avant la fin d'année 2023 d'envoyer votre cotisation d'adhésion 2024 pour CLRD à Mme Griffaut Christiane, afin que vous soyez assuré depuis le 1er janvier 2024.** Ce montant d'adhésion **est définit en AG**. Il a été voté à l'Assemblée Générale de CLRD le 1er AVRIL 2022 et 17 MARS 2023. (A titre informatif sachez que pour que vous soyez assurés pour la plupart des voyages en dehors de CLRD, il vous faut compter parfois jusqu'à 90 € et ceci pour un seul voyage. Avec CLRD, vous êtes assurés pour tous les voyages de l'année!)

Conditions particulières de vente de Quartier Libre ci -en bas...(en pj à garder par l'adhérent)

Avec votre inscription **vous devez obligatoirement m'envoyer une photocopie très lisible de votre passeport** (afin d'en contrôler la date de validité et le fournir au Tour Opérateur). Si vous êtes dans la période dans laquelle vous demandez le renouvellement, indiquez-le moi, **puis n'oubliez surtout pas de m'envoyer la photocopie très lisible de ce nouveau passeport.**

Plus tôt je connaîtrai le nombre d'inscrits au voyage, plus tôt vous serez informés du suivi. Je pourrai alors signer un contrat avec le groupe Quartier Libre et vous donner les informations complémentaires. Dès que le voyage sera confirmé, vous recevrez les modalités attenantes à notre assurance. Vous pouvez également m'en demander à l'avance un aperçu.

Vous serez informé également du **rooming** (organisation des chambres – pour savoir avec qui vous dormirez ! - Si possible intéressez vos amis (amies) pour partager votre chambre, et ainsi vous connaîtrez votre co-locataire... Pour les **chambres individuelles** nous sommes souvent limités à 5 à 10 % de chambres individuelles. Les premiers demandeurs seront les mieux servis !

Autocar depuis notre région : De même en temps utile, vous recevrez le listing des prises en charge des voyageurs selon votre lieu de départ que vous m'aurez indiqué.

J'organiserai **une réunion d'informations** sur Pelousey avec le tour opérateur afin de répondre à toutes les questions qui vous sembleraient utiles pour réaliser ce beau voyage avec aisance. Entre 15 jours et deux mois avant le départ.

Je rappelle qu'en voyage : ne portez pas de bijoux de valeur, d'appareils inutiles. Egalement dans les aéroports tous vos appareils de téléphone, tablettes, ordinateurs doivent être chargés. En cas de contrôle et de non fonctionnement, votre appareil peut tout simplement être mis à la poubelle ! Soyez vigilants.

Je reste à votre disposition au cas où vous auriez besoin d'éléments supplémentaires.
Avec ma meilleure considération, je vous souhaite bonne préparation à ce voyage.

Votre organisateur et accompagnateur de ce voyage, et Président de CLRD, Didier Dupré



CLRD Cultures Loisirs Retraites Doubs



www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr
courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

S.R.V. QUARTIER LIBRE – 73 ter rue Francis de Pressensé – 69100 VILLEURBANNE – Tel : 04 78 53 39 28 – Fax : 04 78 53 39 17

Contrat n° :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DE VENTE GROUPE SAISON 2022

1. PRIX

Les prix indiqués dans notre proposition ont été établis sur les informations connues à la date d'édition du contrat. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans le programme. Ils sont basés sur une durée qui ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières et de nuits.

Révision des prix. Les prix indiqués ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes :

- Coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change devises étrangères / Euro,
- Redevances et taxes afférentes aux prestations composant le forfait telles que taxes d'atterrissage, de survol, d'embarquement et de débarquement, dans les ports et les aéroports,
- Taux de change appliqué au voyage ou au séjour concerné. Notre contrat indique les données économiques dont la variation est susceptible d'entraîner une révision de nos prix. Il précise le cours de la ou des devises retenues comme référence pour l'établissement de nos prix, le montant des taxes et redevances, ou bien la date à laquelle ces données ont été prises en considération,

En cas de modification significative de l'une et/ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente jusqu'à 21 jours du départ. En ce cas, la variation du montant des taxes et redevances et/ou du coût du transport et/ou de la devise sera intégralement répercutée dans nos prix. Dans le cas d'une hausse du prix de plus de 8%, le voyageur aura le choix entre l'acceptation de l'offre proposée ou l'annulation sans frais.

Variation du cours des devises. La variation du taux de change de la devise concernée s'appliquera selon les conditions mentionnées sur la proposition tarifaire et le contrat.

Variation du coût du transport, du carburant, des taxes, des redevances. Toute variation de ces données sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage.

Afin de pouvoir assurer la sécurité sanitaire de chacun, Quartier Libre se réserve le droit de répercuter toute révision de tarif imposée par les différents partenaires (terrestres et/ou aériens, intervenants dans la composition du voyage) et liée à des dispositions particulières du fait du COVID-19.

2. RÉSERVATION ET PAIEMENT

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, Quartier Libre reçoit du client au moment de la réservation, une somme égale à 30 % du prix total du voyage. Dans le cas de vols low-cost, un acompte supplémentaire sera demandé et Quartier Libre n'engagera la réservation des vols qu'à réception de l'acompte demandé. A réception de cet acompte si une différence tarifaire est constatée, Quartier Libre se réserve le droit d'effectuer un réajustement tarifaire.

Dans ce cas, le client est informé qu'en cas d'annulation totale ou partielle du groupe, cet acompte ne sera pas remboursable, quelle que soit la date d'annulation. Des frais spécifiques seront appliqués comme indiqué dans l'article 5, ainsi que les frais spécifiques de la compagnie aérienne.

Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du voyage doit être effectué 45 jours avant la date de départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation seront alors retenus conformément à l'article 5 de nos conditions de vente. Pour les inscriptions de participants intervenant moins de 45 jours avant la date de départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive, les documents de voyage pourront être remis aux clients à l'aéroport.

3. ANNULATION DU CLIENT AVANT LE DÉPART

a) Annulation totale du groupe :

L'annulation de plus de 20% du nombre de participants est considérée comme une annulation totale. Il sera retenu les frais d'annulation suivants :

- Jusqu'à 61 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage.
- Entre 60 et 31 jours avant le départ 50% du montant total du voyage.
- A partir de 30 jours avant le départ 100% du montant total du voyage.
- Dans tous les cas : 100% des frais déjà engagés par Quartier Libre à la date d'annulation (billets d'avion, acomptes terrestres, etc.)

b) Annulation partielle du groupe :

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

- Jusqu'à 31 jours avant le départ : 200€ par personne.
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du montant TTC du voyage.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant TTC du voyage.
- Entre 7 et 3 jours avant le départ : 75 % du montant TTC du voyage.
- Entre 2 jours et le jour du départ : 100 % du montant TTC du voyage.
- Dans tous les cas : 100% des frais déjà engagés par Quartier Libre à la date d'annulation (billets d'avion, acomptes terrestres, etc.)
- Pour un voyage comportant un vol spécifique low-cost avec émission à la réservation, la valeur du billet et les frais d'émission s'ajouteront au barème des frais d'annulation jusqu'à 21 jours du départ.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation, si le motif est révélé majeur.

c) Le prix par personne sera revu en fonction du nombre de participants restants, en sus des frais d'annulation.

d) En cas d'annulation, les frais de dossier, les primes d'assurance, les frais de visa et les entrées pour tout programme thématique ne sont jamais



CLRD Club Culturel Loisirs Retraites Doubs



www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr

courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

remboursables.

e) Quartier Libre se réserve le droit de facturer des frais d'annulation supplémentaires si les fournisseurs partenaires et les compagnies aériennes font figurer dans leurs conditions d'annulation des frais plus élevés que ceux mentionnés ci-dessus.

f) **Taxes aériennes et surcharge carburant** : en fonction de la compagnie aérienne, les taxes (tout ou partie) – notamment la surcharge carburant – ne sont pas remboursables. Le montant non remboursable sera communiqué à la date d'annulation. En cas de non présentation à l'aéroport le jour du départ, et pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne pourra être exigé.

g) Dans le cas de modification de nom, à la demande du client à plus de 30 jours du départ, il sera facturé 45€/personne à l'exception des cas où les billets d'avion sont déjà émis et non modifiables. Dans cette situation, il sera répercuté au client les frais réels engendrés par cette modification.

h) Dans le cas d'un vol charter déplacé, il sera compté 100% de frais d'annulation sur les sièges réservés à partir de D-60 : la valeur du siège est communiquée sur le contrat. Ces frais s'ajoutant aux barèmes d'annulation ci-dessus jusqu'à concurrence de 100 % du montant total TTC.

4. ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement des frais engagés si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants à plus de 20 jours du départ pour un voyage sur vol spécial (80 participants minimum sur vol spécifique et dates spécifiques voir mention sur l'offre).

5. INTERRUPTION DE VOYAGE

Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, quelle qu'en soit la cause, ne donnera droit à aucun remboursement.

6. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de départ, de même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccination...), aucun remboursement ne sera possible. S.R.V. QUARTIER LIBRE – 73 ter rue Francis de Pressensé – 69100 VILLEURBANNE – Tel : 04 78 53 39 28 – Fax : 04 78 53 39 17

Contrat n° :

Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

7. TRANSPORT AÉRIEN

• Responsabilité des transporteurs.

Les conséquences des incidents pouvant survenir lors de l'exécution du transport aérien sont soumis aux conditions générales de transport de chaque compagnie aérienne (accessibles sur le site de la compagnie). Quartier Libre ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs assurant les transferts ou le transport de passagers. Selon les dispositions des conventions de Varsovie ou de Montréal, ainsi que du règlement Européen 2-1/2004 du 11 Février 2004, la compagnie est responsable des préjudices causés par les retards. Les passagers peuvent se retourner directement contre la compagnie en vue d'un éventuel dédommagement.

• Horaires/lieu des escales et correspondances.

Lorsqu'ils sont connus avant la réservation ou au moment de la réservation, les horaires prévisionnels de départs et de retour sont communiqués au client, étant précisé qu'ils sont susceptibles de modification.

Conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, il sera remis au client en temps utile avant le début du voyage, les documents nécessaires et les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances, et de l'arrivée.

• **Retards** : des retards peuvent avoir lieu en raison de l'intensité du trafic aérien, des nombreuses rotations des appareils, des impératifs de sécurité et d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques...). En conséquence, nous conseillons à nos clients de ne prévoir aucun engagement dans les 48h suivant le retour du voyage. Si par suite de l'arrivée tardive, du retard ou de l'annulation d'un vol, la nuit prévue et/ou le transfert à l'hôtel ne pouvaient être assurés, le client ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement ni pour la chambre non utilisée, ni pour les frais de taxi engagés par lui-même. Ce retard, imputable à la compagnie aérienne, ne permettrait pas à Quartier Libre d'obtenir un remboursement des prestations et repas non utilisés, Quartier Libre ne pouvant se substituer à la responsabilité de la compagnie aérienne.

De même, en cas de panne ou d'incident technique du fait du transporteur aérien nécessitant un hébergement près de l'aéroport, pris en charge par le transporteur, et de ce fait pouvant modifier la durée du voyage, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni dommages et intérêts.

• **Modification des informations** : Quartier Libre est tributaire des horaires des compagnies aériennes qui peuvent être modifiés jusqu'au départ. Ces changements imposés par le trafic aérien, la rotation des appareils, l'annulation d'un vol, les impératifs de sécurité ou autres, ne peuvent entraîner d'indemnisation à quelque titre que ce soit du fait de la modification de la durée du voyage. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Quartier Libre ne peut également être tenu pour responsable des frais consécutifs à des modifications d'horaires du transport aérien ayant des répercussions sur les réservations engagées directement par le client (pré/ post-acheminements, parking, hôtel, location de voiture ou toute autre prestation).

• **Correspondances** : conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas d'un pré et post acheminement émis sur un même billet. Aucune indemnisation ne pourra être accordée.

• **Pré-post acheminements** : Les billets pré-post acheminements dont les réservations sont gérées par Quartier Libre ne sont, ni modifiables, ni remboursables. Quartier Libre ne sera pas responsable d'un pré-post acheminement réservé par le client en cas de retard ou annulation de vol et/ou train.

Si le client réserve son pré-post acheminement, une préconisation de connexion de 4h00 est demandée ainsi que la réservation de billets aérien ou train modifiables en cas de changement d'horaire.

• **Vol direct** : un vol direct est un vol sans changement d'appareil depuis l'aéroport de départ jusqu'à celui de destination ; un atterrissage intermédiaire



CLRD Cultures Langues Religions Diversité



www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr
courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

peut éventuellement avoir lieu pour des raisons techniques ou pour l'embarquement ou le débarquement de passagers. Une compagnie régulière low cost est considérée comme une compagnie régulière à part entière (avec application de conditions de règlement et d'annulation spécifiques).

• **Vois spéciaux** : Quartier Libre se réserve le droit de substituer in extremis, suite à des problèmes de remplissage du vol concerné ou de la chaîne à laquelle ce vol est rattaché, de sécurité, de météorologie et autres cas de force majeure, un acheminement charter par vol régulier - ou le contraire - à destination du même pays, sans que ceci soit considéré comme une rupture de contrat entraînant un dédommagement. Si, pour une raison opérationnelle, ou si le nombre de passagers pour assurer le départ d'un aéroport en particulier n'est pas atteint, Quartier Libre utiliserait alors un autre aéroport et prendrait en charge le transport terrestre jusqu'à l'aéroport de substitution, sans que le client puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

• **Bagages** : chaque compagnie aérienne a sa propre politique concernant les bagages en soute et en cabine. Il est de la responsabilité du client de vérifier le poids et les dimensions de ses bagages sur le site de la compagnie.

• **Refus d'embarquement** : une compagnie peut refuser l'embarquement à tout passager pouvant menacer la tranquillité ou la sécurité de son vol.

• **Toute annulation** de la part du client consécutive à une modification du plan de vol de Quartier Libre entraînera les frais d'annulation repris dans l'article 3.

8. FORCE MAJEURE

Quartier Libre est déchargé de toute responsabilité lorsque l'annulation ou la modification essentielle d'un voyage - avant le départ ou à destination - est imputable à un cas de force majeure (événements climatiques, sanitaires ou naturels...), à des mesures liées à la sécurité des voyageurs, à la faute du client ou au fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations. Dans l'hypothèse où sa responsabilité est engagée, Quartier Libre bénéficie toujours des mêmes exclusions et/ou limitations de responsabilité que les fournisseurs de services. On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche soit le voyageur, soit le voyageur ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. De convention expresse, il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil.

9. HÔTELLERIE

• **Classification** : Quartier Libre retranscrit la classification des hôtels - par étoiles ou par catégories - validée par les ministères de tourisme locaux, selon des normes différentes des normes françaises. L'appréciation que Quartier Libre accorde à chaque établissement découle directement du bilan annuel des fiches d'appréciations retournées par ses clients ; les critères gardant toute leur signification, mais aucun parallèle ne devant être fait d'un pays à l'autre.

• **Libération des chambres** : selon les pratiques de l'hôtellerie internationale, les participants doivent libérer leur chambre avant 10h le jour du départ, quelle que soit l'heure effective du départ. Pour l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 16 heures, quelle que soit l'heure effective d'arrivée.

• **Chambres individuelles** : sont toujours moins bien situées et plus petites que les chambres doubles, bien que plus chères.

• **Chambres triples et quadruples** : sont en réalité des chambres doubles dans lesquelles on ajoute un ou deux lits (d'appoint le plus souvent, de type pliant, lit de camp ou canapé-lit) qui réduit considérablement l'espace et le confort. Ces chambres sont dans tous les cas en demande et ne sont pas garanties formellement.

• **Restauration** : d'une manière générale, les repas non compris dans le prix du voyage sont mentionnés en libre. En cas d'arrivée tardive, le dîner sera servi sous forme d'assiette froide ou de snack léger. En cas de départ très matinal, le petit déjeuner ne sera pas obligatoirement servi ou se résumera à une boisson chaude et un biscuit.

10. INFORMATIONS GÉNÉRALES

a) Aptitude au voyage : compte-tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, Quartier Libre se réserve la possibilité de refuser toute inscription qui leur paraîtrait non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le client doit informer Quartier Libre par écrit préalablement à toute réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le déroulement du voyage (personnes à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant, transport de matériels spécifiques, etc...). Les S.R.V. QUARTIER LIBRE – 73 ter rue Francis de Pressensé – 69100 VILLEURBANNE – Tel : 04 78 53 39 28 – Fax : 04 78 53 39 17

Contrat n° :

compagnies aériennes ou les prestataires à destination ont toute latitude pour accepter ou refuser certaines réservations. Le cas échéant, le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens. La garantie de la compagnie d'assurance n'est pas acquise s'il s'avère que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettait pas un tel voyage.

Compte tenu de la spécificité de certains circuits et de façon générale, tout voyageur à mobilité réduite devra s'assurer auprès de son vendeur que les prestations du voyage sont adaptées à sa situation.

Si les prestations du voyage ne sont pas adaptées à la situation du voyageur à mobilité réduite, la responsabilité de Quartier Libre ne pourra pas être engagée sur les conséquences que cette situation pourra entraîner.

b) Quartier Libre n'est aucunement responsable ni des conseils d'achat donnés par les guides et chauffeurs, ni des achats effectués sur place, ni des pourboires donnés.

c) Quartier Libre n'est aucunement responsable de toute excursion, location de véhicule, activité sportive, visite ou autre, effectuée par un intermédiaire ou prestataire choisi directement par le client sans aucun recours au bureau local de représentation du vendeur.

d) Autocars : les autocars locaux ne sont souvent équipés que d'une seule porte à l'avant et n'ont parfois pas de sanitaires ou les sanitaires ne sont pas accessibles pour des raisons de sécurité.

e) Perte / recherche d'objets : Quartier Libre n'autorise pas ses guides à compromettre l'organisation d'un circuit pour la recherche d'objets oubliés en cours de route. D'autre part, en raison de nombreux problèmes rencontrés par le passé, Quartier Libre ne prendra en considération aucune demande



CLRD Clermont-Limousin-Rhône-Dauphin



www.clrd.fr CULTURE et LOISIRS avec les RETRAITES du DOUBS

Organisateur et accompagnateur : Courriel dupre.clrd@aol.fr

courrier : Didier Dupré 3 rue des Jardins 70190 CROMARY, 0677167285

Siège : C.L.R.D. 3 rue des Essarts 25170 PELOUSEY,

Association affiliée à Générations Mouvement – Fédération nationale, reconnue d'utilité publique, immatriculée au Registre des opérateurs de voyage et de séjours IMO75100069 - Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire - Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit www.clrd.fr

de recherche d'objets oubliés au retour du voyage.

f) Durée du voyage : le transport aérien peut se faire aussi bien tôt le matin que tard le soir, dans un sens comme dans l'autre. En conséquence, la première et la dernière journée du circuit ne sont pas des jours consacrés aux visites, mais des jours de transport uniquement.

11. MODIFICATIONS DU VOYAGE

Il peut arriver que Quartier Libre soit amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à changer les hôtels ou bateaux désignés dans la confirmation, même après le début du voyage. Dans ce cas, Quartier Libre fera tout son possible pour offrir au client des prestations au moins équivalentes à celles prévues initialement. Toutes modifications mineures, apportées au programme peuvent être faites sans demande de confirmation auprès du voyageur.

L'ordre des visites, des excursions et des soirées pourra être modifié sur place, mais le contenu du programme sera respecté dans son intégralité. De même, le sens des circuits pourra être modifié mais toutes les visites et étapes seront respectées dans la mesure du possible ; dans ce cas, le client ne pourra obtenir d'autre indemnité que le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées.

Modifications particulières : en raison des aléas toujours possibles dans les voyages, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions dont Quartier Libre les prie, par avance, de l'en excuser. Les fêtes tant civiles que religieuses,

les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou excursions, dont Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable.

De même, Quartier Libre ne peut être tenu pour responsable d'évènements climatiques susceptibles de perturber le bon fonctionnement de loisirs ou de prestations de services.

Enfin, bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs aient été confirmées par nos prestataires, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Quartier Libre, que ces activités et autres prestations soient suspendues sans que Quartier Libre en ait été avisé.

Quartier Libre ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où de tels incidents se produiraient.

12. RÉCLAMATIONS

L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Aucune appréciation d'ordre subjectif ou personnel ne sera prise en compte. Pour être recevable, toute réclamation devra d'abord avoir été expressément formulée sur place à notre représentant local. Chaque fois que cela est possible au cours du voyage, et seulement si la réclamation est justifiée, une compensation est proposée directement sur place ; elle tient lieu dans ce cas de dédommagement. Si aucun arrangement local n'est trouvé, le client devra adresser sa réclamation à son agence de voyages, qui nous la transmettra dans un délai de 21 jours suivant la fin du séjour sous pli recommandé. Passé ce délai, Quartier Libre refusera de prendre en considération quelque réclamation que ce soit. A défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ouvrés, le client peut saisir le médiateur du tourisme dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel. La fiche d'appréciation, quant à elle, a pour but de nous aider à maintenir la qualité de l'ensemble des prestations et ne donne pas forcément lieu à une réponse écrite.

13. FORMALITÉS

Les formalités indiquées s'adressent aux personnes de nationalité française. Consulter les consulats concernés pour les autres cas. Entre l'édition de la proposition et la date de départ, les réglementations des pays et les formalités sanitaires peuvent changer sans préavis. Il est recommandé au client de vérifier ces informations sur les sites www.diplomatie.gouv.fr, www.pasteur.fr.

Chaque voyageur doit respecter strictement les formalités prescrites et notamment disposer des pièces d'identité requises. Il appartient au client d'accomplir toutes les formalités en supportant les frais, et de s'assurer que la civilité, les noms et prénoms figurant sur tous ses documents de voyage correspondent exactement à ceux figurant sur sa pièce d'identité, pour lui-même et pour le mineur l'accompagnant.

Si Quartier Libre doit faire établir des documents pour le compte du client (visa, carte de tourisme, etc.), il le fera sur la base des informations transmises par l'agence de voyages ou par le client, sous le contrôle et la responsabilité du client. Quartier Libre ne pourra être tenu pour responsable de l'inobservation par le client de l'une de ses obligations, notamment dans le cas où le client se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement, et/ou infliger une amende.

Depuis le 15 Janvier 2017, les mineurs voyageant sans la présence du titulaire de l'autorité parentale devront être munis d'une autorisation de sortie du territoire (AST) accompagnée de la copie de la pièce d'identité du signataire de l'AST.

Visas

Quartier Libre décline toute responsabilité en cas de refus d'un consulat de délivrer un visa à cause de la non-conformité des documents remis et/ou le non-respect des délais impartis et des procédures par le client. Les frais d'obtention du visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du client si la procédure d'obtention est déjà engagée et/ou à partir de 60 jours avant le départ, ou en cas de non-délivrance du visa.

14. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les voyages S.R.V. QUARTIER LIBRE, licence 069-95-007, organisateurs, sont obligatoirement couverts par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (MMA police n°145416825)

couvrant les conséquences de sa Responsabilité Civile Professionnelle, établi conformément aux nouvelles dispositions du code du tourisme.

S.R.V. QUARTIER LIBRE

Siège social : 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE

S.A.S. au capital de 100 000 euros

Garantie financière : APST - 15 avenue Carnot 75017 PARIS

RCS Lyon : B 384 149 993

TVA : FR 7238414999300048

APE :7911Z

Assurance responsabilité civile et professionnelle MMA : Police N° 145 416 825

Edition du 24/08/2021